



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 NOVEMBRE 2017

DÉLIBÉRATION N° CA/R/2017-027
PORTANT ADOPTION DU BUDGET RECTIFICATIF N° 3 DE L'EXERCICE 2017

- Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L 331-1 et suivants et R.331-23, R.331-38, R.331-40, R.331-41,
- Vu** le décret n° 2007-296 du 5 mars 2007 créant le Parc national de la Réunion,
- Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (NOR:EFIXI205948D), notamment les articles 175 à 185,
- Vu** la délibération CA-2016-015 portant adoption du budget initial de l'exercice 2017,
- Vu** la délibération CA-2017-001 portant adoption du budget rectificatif n° 1 de l'exercice 2017,
- Vu** le tableau budgétaire N°1 du BR3 de l'exercice 2017,
- Vu** le courrier du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire en date du 10-11-2017, autorisant un dépassement de 0,25 ETPT des emplois sous plafond du Parc national de La Réunion,
- Vu** l'avis du contrôleur Budgétaire Régional

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés

APPROUVE

Article 1 : Le conseil d'administration vote les autorisations d'emplois suivants :

Sous plafond : des autorisations d'emplois à 82,5 ETP et 83,05 ETPT

Hors plafond : des autorisations d'emplois à 12 ETP et 10,65 ETPT

Article 2 : Le Directeur de l'établissement public est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de La Réunion et qui fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Adoptée à la Plaine-des-Palmistes, le 28 novembre 2017

Le Président : Daniel GONTHIER

Le Directeur : Jean-Philippe DELORME

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PARC NATIONAL DE LA RÉUNION

29 NOV. 2017

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

Diffusion et publication

Recueil des actes administratifs du Parc national de La Réunion
Affichage siège et secteurs (2 mois)

Date de publication :	29 NOV. 2017
Date d'affichage :	
Date de retrait :	

BUDGET RECTIFICATIF N° 3 PNRUN 2017 TABLEAU 1
Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETP	82,5	12	94,5
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	83,05	10,65	93,7

NB : Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI doit correspondre au plafond notifié par le responsable du programme chef de file de l'Etat en conformité avec le plafond d'emploi légal statif du programme.

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau détaillé des emplois

	PLAFOND ORGANISME						TOTAL DES EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME		
	EMPLOIS SOUS PLAFOND AUTORISÉS PAR LA LFI			EMPLOIS HORS PLAFOND DE LA LFI			ETPT	ETP	masse salariale
	ETPT	ETP	masse salariale	ETPT	ETP	masse salariale			
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (1 + 2 + 3)	83,05	82,5	522840	10,65	12	377600	91,52	90,68	542057,95
1 - TITULAIRES	51,52	51,5	377384	0	0	0	49,52	49,5	3636913,45
* Titulaires Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'organisme et actes de gestion, dont CAD, déconcentrés dans l'organisme)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
* Titulaires organisme (corps propres)	51,52	51,5	377384	0	0	0	49,52	49,5	3636913,45
- en fonction dans l'organisme :	49,52	49,5	3636913,45	0	0	0	49,52	49,5	3636913,45
* Titulaires Etat détachés sur emploi dans un corps organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	15,46	15	1431673,45	0	0	0	15,46	15	1431673,45
* Titulaires de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	7	7	495040	0	0	0	7	7	495040
- en fonction dans une autre personne morale :	27,06	27,5	1710200	0	0	0	27,06	27,5	1710200
* Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD sortantes non remboursées	2	2	136926,55	0	0	0			
* Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme- MAD sortantes remboursées	2	2	136926,55	0	0	0			
2 - NON TITULAIRES	0	0	0	0	0	0			
* Non titulaires de droit public	31,53	31	1454560	7	8	324000	38	37,53	1735544,5
- en fonction dans l'organisme :	31,53	31	1454560	7	8	324000	38	37,53	1735544,5
* Contractuels sous statut :	30,53	30	1411544,5	7	8	324000	38	37,53	1735544,5
* SCDI	30,53	30	1411544,5	7	8	324000	38	37,53	1735544,5
* SCDO	18,36	19	898800	0	0	0	19	18,36	898800
* Contractuels hors statut :	12,17	11	51274,5	0	0	0	11	12,17	51274,5
* SCDI	0	0	0	0	0	0	0	0	0
* SCDO	0	0	0	0	0	0	0	0	0
* Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- en fonction dans une autre personne morale :	1	1	43015,5	0	0	0			
* Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées	1	1	43015,5	0	0	0			
* Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées	0	0	0	0	0	0			
* Non titulaires de droit privé	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- en fonction dans l'organisme :	0	0	0	0	0	0	0	0	0
* SCDI	0	0	0	0	0	0	0	0	0
* SCDO	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- en fonction dans une autre personne morale	0	0	0	0	0	0			
* Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées	0	0	0	0	0	0			
* Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées	0	0	0	0	0	0			
3 - CONTRATS AIDES				3,65	4	47600	4	3,65	47600
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (4 + 5)							0	0	0
4 - EMPLOIS REMUNERES PAR L'ETAT							0	0	0
* Titulaires de l'Etat mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)							0	0	0
* Titulaires de l'Etat mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)							0	0	0
* Contractuels de l'Etat mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)							0	0	0
* Contractuels de l'Etat mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)							0	0	0
5 - EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES COLLECTIVITES OU ORGANISMES							0	0	0
* Agents mis à disposition de l'organisme et non remboursés à la collectivité ou organisme employeur							0	0	0
* Agents mis à disposition de l'organisme et remboursés à la collectivité ou organisme employeur							0	0	0

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Paris, le 10/11/2017

Direction de l'eau et de la biodiversité

**Le sous-directeur de la protection et de la
restauration des écosystèmes terrestres**

*Sous-direction de la protection et de la restauration des
écosystèmes terrestres*

à

Bureau des espaces protégés

Monsieur le directeur de l'établissement public du
parc national de la Réunion

Affaire suivie par : Lise Cadix-Gilbain
lise.cadix-gilbain@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 40 81 73 52

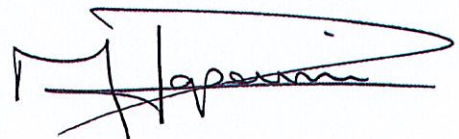
Objet : Fin de gestion 2017 en ETPT

Par la communication des documents prévisionnels de gestion, des emplois et des crédits de personnel actualisés au 30 août 2017, vous nous avez fait part de vos prévisions d'atterrissage en emplois au 31 décembre 2017 et de votre besoin de dépassement temporaire de votre plafond d'emploi.

Ce dépassement temporaire peut être autorisé dans la mesure où il est compensé par la sous-consommation d'autres parcs pour la fin de gestion 2017. Ainsi, il est prévu les atterrissages de fin de gestion suivants :

- **un dépassement de 0,25 ETPT du plafond d'emploi du parc national de la Réunion** au 31 décembre 2017 (plafond notifié de 82,8 ETPT / prévision d'atterrissage au 31/12/17 de 83,05 ETPT)
- **financé par une sous-consommation du plafond d'emploi du parc national des Calanques** au 31 décembre 2017 pour 0,25 ETPT (plafond notifié à 61,1 ETPT / prévision d'atterrissage au 31/12/17 à 60,85 ETPT).

La tutelle autorise ces ajustements de fin de gestion dans la mesure où ils respectent le plafond d'emplois de la brique « Parcs nationaux » pour 2017.



Copie à : Monsieur le directeur de l'établissement public du parc national des Calanques